

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0618^e** séance
tenue le **20 avril 2020 à 14 heures**
par webconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. François Courchesne, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Hétu, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, M. Daniel Lamontagne, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Josette Noël, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Jean-Luc Senécal, M. Hugo Soudeyans, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. François Le Borgne, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Jessica Bérard, Mme Asma Bouikni, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, Mme Andréanne St-Gelais ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion ; les invités : M. Daniel Jutras, M. Morris Rosenberg ; les observateurs : Mme Julie Carrier, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, M. David Francoz, M. Daniel Lajeunesse, Mme Sophie Langlois, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : un directeur des écoles affiliées : M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, Mme Nathalie Bureau, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, M. Luc Stafford, M. Luc Valiquette ; un représentant du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Isabelle Shumanski.

EXCUSÉS : la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; un directeur des écoles affiliées : M. Federico Pasin ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Thora Martina Herrmann, M. Bertrand Lussier, M. Stéphane Vachon ; les chargés de cours : M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; le chancelier, M. Louis Roquet.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Mme Asma Bouikni, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Mme Chloé Ferland-Dufresne, responsable des activités culturelles, Services aux étudiants.

Fins de mandat

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

M. Denis Sylvain, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Assemblée universitaire se tient par webconférence, en mode webinaire. Au bénéfice des membres de l'Assemblée, le secrétaire général présente brièvement les modalités de fonctionnement du webinaire, notamment pour les demandes de parole et les votes. La séance est également diffusée en direct sur YouTube pour permettre aux observateurs d'y assister.

Le secrétaire général informe de l'absence de la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, la D^{re} Marie-Josée Hébert, en clinique au CHUM. En son absence, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse, et la vice-rectrice associée, Mme Julie Carrier, sont présents pour répondre aux questions, au besoin.

AU-0618-1 **ORDRE DU JOUR**
2020-A0021-0618^e-562

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0618^e-562.

M. Séguin s'informe de la possibilité de soumettre des propositions en lien avec la pandémie aux points 5 ou 6 de l'ordre du jour.

La présidente indique que ces points ne permettent pas de recevoir des propositions. Mais dans un souci de ne pas brimer l'Assemblée, elle lui suggère de présenter son intervention au point 5.3 COVID-19 et l'Assemblée verra à ce moment s'il y a lieu de retenir sa proposition.

M. Arsenault signale que le règlement de régie interne de l'Assemblée prévoit que sont recevables à la période d'information et au point 6 de l'ordre du jour les propositions en vue de résolutions d'usage ainsi que celles visant à demander qu'une question qui y est soulevée soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le secrétaire général indique que le règlement de régie interne précise qu'il s'agit de résolutions d'usage, par exemple des motions de félicitations, de blâme, etc.

Dans une volonté d'accommoder l'Assemblée, la présidente des délibérations réitère sa suggestion, soit que M. Séguin présente sa proposition au point 5.3 ; l'Assemblée jugera s'il y a lieu de la retenir.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0616^e séance tenue le 17 février 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Présentation du nouveau recteur par le chancelier
 - 5.3. COVID-19
 - 5.4. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Budget de fonctionnement 2020-2021
8. Faculté de médecine vétérinaire : Proposition de statuts facultaires
9. Comité de la planification : Agrément à la nomination d'un membre coopté

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 11 mai 2020, à 9 h 30
11. Clôture de la séance

AU-0618-2

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0616^e SÉANCE
TENUE LE 17 FÉVRIER 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0616^e séance tenue le 17 février 2020, tel que présenté.

AU-0618-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0618-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0618-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0618-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur exprime d'abord à tous ses vœux de santé dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Le recteur relate ensuite les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la réunion de l'Assemblée universitaire du 17 février 2020, en mentionnant d'abord que sa participation au conseil d'orientation de l'Université de Paris et les activités avec le réseau des diplômés de Paris et le réseau des diplômés de Floride, prévues en mars dernier, ont toutes été annulées.

Il mentionne ensuite divers échanges, tous tenus par vidéoconférence, avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. François Roberge, la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann, et la ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole, Mme Chantal Rouleau, dans un dossier en lien avec l'École de santé publique.

Des discussions ont également eu lieu avec le directeur de l'École d'optométrie, M. Casanova, au sujet de stages cliniques pour les étudiants en optométrie.

Le recteur a eu une rencontre par vidéoconférence avec la famille Martel, famille de l'employé décédé il y a quatre ans dans le cadre des travaux de l'ancien tunnel de la rampe, pour un mémorial à ce jeune homme qui a perdu la vie en 2016.

Le recteur a été invité au conseil de la Faculté de médecine pour annoncer le report du processus de nomination du prochain doyen ou de la prochaine doyenne de cette faculté, dans le contexte de la COVID-19.

Enfin, des échanges se sont tenus avec ses collègues du U7 +, notamment au sujet de la rencontre du U7 qui devait se tenir aux États-Unis en 2020.

De nombreuses activités se sont tenues en lien avec la COVID-19, dont il fera état au point 5.3 de l'ordre du jour consacré à ce sujet.

AU-0618-5.2 **PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR PAR LE CHANCELIER**

2020-A0021-0618^e-569

Le secrétaire général informe que le chancelier se remettant d'une intervention chirurgicale, c'est M. Morris Rosenberg, vice-président du Conseil de l'Université et membre du Comité de nomination en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, qui introduira le prochain recteur, M. Daniel Jutras.

À l'aide d'une présentation électronique (2020-A0021-0618^e-569), M. Rosenberg rappelle les grandes étapes du processus de nomination, puis présente le recteur désigné, Daniel Jutras, qui entrera en fonction le 1^{er} juin prochain en devenant le 12^e recteur de l'Université de Montréal. Diplômé en droit de

l'Université de Montréal et de l'Université Harvard, Daniel Jutras a enseigné pendant 35 ans à la Faculté de droit de l'Université McGill, dont il a été doyen de 2009 à 2016. Reconnu pour son expertise en gouvernance universitaire, Daniel Jutras a été invité à plusieurs reprises à faire partie de comités d'audit indépendants auprès d'institutions de premier plan, dont l'Université Harvard, HEC Paris et, au pays, les facultés de droit des universités de Toronto, Dalhousie et Queen's. À titre de professeur à McGill, il a reçu un prix d'excellence en enseignement. Ses contributions à la vie universitaire, à la vie politique canadienne et à l'innovation pédagogique ont récemment été soulignées par son accession à l'Ordre du Canada, au rang d'Officier. M. Jutras a fait ses preuves, tant en pédagogie, en recherche et en philanthropie qu'en gestion. Ses expériences variées lui ont permis de développer des habiletés de communication exceptionnelles et un leadership inspirant qui feront de lui un ambassadeur remarquable pour répondre aux défis de l'Université de Montréal. Par ailleurs, M. Rosenberg souligne que M. Jutras amorçe son mandat dans un contexte de pandémie, une situation sans précédent qui aura un impact profond sur toutes les institutions, incluant l'UdeM, et qu'il aura besoin, dans ce contexte, de la collaboration de toute la communauté universitaire pour aider l'Université à faire face aux défis à venir. Il cède ensuite la parole à M. Jutras.

M. Daniel Jutras remercie d'abord la communauté de l'Université pour l'accueil chaleureux et généreux qu'il a reçu depuis sa nomination, dans le cadre de nombreuses rencontres avec des membres de l'Université. Il présente ensuite brièvement ses valeurs, sa vision pour l'Université et les sept chantiers qu'il souhaite mettre de l'avant, avec la communauté universitaire, dans le cadre de son mandat :

- Placer l'enseignement, le renouveau pédagogique, la qualité et la pertinence des programmes au cœur de la mission de l'Université.
- Améliorer la performance de l'UdeM de façon très spécifique dans les programmes de financement de la recherche et le soutien aux études supérieures.
- Assurer la mobilisation de la connaissance en tant que service public par le biais de partenariats communautaires à l'échelle locale et internationale.
- Lever les obstacles à l'interdisciplinarité, tant dans les programmes que dans la recherche.
- Faire de l'Université un acteur incontournable sur la scène internationale.
- Mobiliser les diplômés et bâtir une véritable culture de philanthropie.
- Mettre l'UdeM à l'avant-garde des actions sur le plan de l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que le développement durable et la stratégie numérique.

Il souligne qu'il s'agit d'objectifs ambitieux, pour lesquels des pas de géant ont été accomplis sous la gouverne du recteur Guy Breton, qu'il souhaite porter encore plus loin, avec des ressources qui, toutefois, feront peut-être défaut après la crise sanitaire actuelle. Il termine en disant souhaiter bâtir une fierté partagée et un lien de confiance entre tous les membres de la communauté de l'UdeM.

La présidente des délibérations invite les membres de l'Assemblée à présenter leurs questions et commentaires à M. Jutras.

M. Molotchnikoff félicite M. Jutras pour sa nomination et se dit heureux qu'il rencontre l'Assemblée universitaire pour présenter son projet et sa vision. Soulignant que l'UdeM est une université francophone ayant une culture différente de l'Université McGill, une université anglo-saxonne, il demande

à M. Jutras si l'on peut compter sur lui pour respecter ce qui a été bâti à l'UdeM depuis plusieurs décennies, donnant en exemple le fait que l'UdeM a un syndicat de professeurs, ce qui n'est pas le cas à l'Université McGill.

M. Jutras indique qu'il lui paraît essentiel qu'il tienne compte de la culture de l'UdeM, et d'ailleurs qu'il s'emploie depuis près d'un mois à s'imprégner de cette culture. Il dit avoir constaté des différences dans les façons de faire, mais aussi des valeurs qui sont partagées par toutes les universités, soit une volonté d'être reconnu comme acteur important sur le terrain social et un engagement en regard de la création et de la transmission du savoir, qui font partie de ses valeurs fondamentales, et donc qu'il apporte avec lui en tenant compte de l'histoire de l'UdeM et de sa culture. Il n'a pas l'intention de transposer ce qu'il a vécu à McGill, mais plutôt d'apporter de nouvelles idées en souhaitant qu'elles s'intègrent harmonieusement à l'institution, qui est sienne maintenant.

Mme Laplante félicite M. Jutras pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue. Elle lui demande quel rôle, selon lui, les professeurs doivent jouer dans la gouvernance des universités.

Mme Desforges se dit heureuse que M. Jutras se présente à l'Assemblée universitaire, mais demande s'il a prévu se présenter également à toute la communauté universitaire, notamment à la communauté étudiante. Revenant sur les chantiers mentionnés, elle salue la volonté de mettre de l'avant la question de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), avec des ressources qui seront probablement plus limitées après la crise. Elle désire savoir comment il compte prioriser les questions liées aux conditions d'études en matière d'EDI, mais aussi à la santé psychologique et au bien-être étudiant dans son ensemble.

M. Arsenault souhaite la bienvenue à M. Jutras et dit avoir apprécié sa mention au sujet de la fierté pour le fait français en Amérique. Il lui demande quelle est sa vision concernant la collégialité et la gouvernance et si le modèle de gouvernance à l'UdeM est appelé à être transformé ou revu.

M. Séguin félicite M. Jutras pour sa nomination. Au sujet de la collégialité, il lui demande quel rôle il envisage pour l'Assemblée universitaire, le forum d'échanges le plus représentatif de la communauté universitaire qui, malgré ses imperfections, permet d'apporter un éclairage sur les grandes orientations et qu'il y aurait grand bénéfice à consulter plus fréquemment.

Mme Turgeon félicite M. Jutras pour sa nomination et le remercie de prendre le temps de rencontrer les membres de l'Assemblée universitaire. Elle présente une question au sujet de la protection de la langue française à l'UdeM en lien avec le chantier sur le rôle de l'UdeM à l'international. Il y a une volonté de recruter des étudiants de l'international, mais on constate que de plus en plus de séminaires aux cycles supérieurs se déroulent en anglais. Elle lui demande comment il envisage de concilier cette recherche de talents à l'international et en même temps préserver le caractère fortement francophone de l'UdeM, soulignant les nombreuses années qu'il a passées à l'Université McGill.

M. Simonet présente à M. Jutras les félicitations de tous les diplômés de l'UdeM, dont il est un des représentants à l'Assemblée. Il se dit satisfait de voir parmi les chantiers la mobilisation des diplômés. Il lui demande quelle est sa perception du rôle des diplômés et quelles sont les stratégies qu'il compte mettre en place pour favoriser cette mobilisation.

Mme St-Gelais demande quel rôle il envisage pour la FEP au sein de l'UdeM. Deuxièmement, comment prévoit-il améliorer l'expérience étudiante en soirée et en fin de semaine pour les étudiants qui doivent concilier le travail, la famille et les études ?

La présidente des délibérations invite M. Jutras à répondre aux questions présentées.

En réponse aux questions de Mme Laplante, M. Séguin et M. Arsenault, touchant la gouvernance, en particulier pour ce qui est du rôle de l'Assemblée universitaire, M. Jutras indique d'abord que cela fait partie de son apprentissage de comprendre le rôle des instances et des responsabilités respectives de l'Assemblée universitaire, de la Commission des études (COMET) et du Conseil de l'Université. Il dit comprendre le rôle fondamental de l'Assemblée comme étant un interlocuteur privilégié

dans la définition des grandes orientations de l'Université, en particulier les grandes orientations académiques. Il considère comme essentiel que le recteur prenne en compte, consulte et informe l'Assemblée sur les grandes orientations, tout en tenant compte des responsabilités respectives du Conseil de l'Université et de la COMET. De son point de vue, l'Assemblée universitaire est un interlocuteur essentiel, et il n'a pas l'intention de se défilier. Comme recteur, il entend être transparent, soulignant que la transparence et la sincérité sont des valeurs importantes pour lui.

En réponse à la question de Mme Desforges, M. Jutras confirme qu'il compte se présenter à toute la communauté, y compris la communauté étudiante, après son entrée en fonction le 1^{er} juin, une occasion pour lui de rencontrer la communauté de l'UdeM de manière ouverte. Pour ce qui est de sa question sur l'EDI, il dit avoir vu des versions préliminaires du rapport sur ce dossier et se dit impressionné par le travail fait sur cet enjeu. Il se dit très optimiste de voir l'UdeM passer à l'avant-garde des actions dans ce domaine, de manière rapide.

En réponse à la question de Mme Turgeon sur les actions pour protéger la langue française dans un effort d'internationalisation de l'Université, M. Jutras mentionne deux enjeux : l'enjeu des professeurs et des étudiants non francophones qui viennent à l'UdeM et l'enjeu de la participation des membres de la communauté de l'UdeM qui vont à l'international. Sur le deuxième enjeu, il dit ne pas avoir d'inquiétude quant à la capacité des membres de l'UdeM à participer à l'international dans plusieurs langues. Pour ce qui est de faire venir des professeurs et des étudiants non francophones à l'UdeM, il considère comme essentiel qu'une grande université de classe mondiale comme l'UdeM soit ouverte à ce recrutement à l'échelle mondiale, et il estime qu'elle ne peut pas se fermer à ce marché. Il évoque qu'il vient d'une faculté passablement bilingue, avec une forte proportion de cours offerts en français, où il a vécu comme doyen avec succès cet enjeu d'intégrer des professeurs de langues autres que le français. Il se dit convaincu que, compte tenu de l'excellence de l'UdeM et des efforts de francisation faits à l'UdeM pour intégrer les professeurs et les étudiants, il est possible d'attirer des gens qui voudront s'intégrer au cadre linguistique de l'Université.

En réponse à la question de M. Simonet sur sa perception des diplômés, M. Jutras considère que les diplômés sont des acteurs très importants dans le milieu universitaire. Pour créer la culture philanthropique dont il a parlé dans sa présentation, il faut poursuivre les efforts des dernières années pour mobiliser les diplômés. Il donne quelques exemples de stratégies pour mobiliser les diplômés qui pourront être discutées parmi d'autres : accroître leur présence comme mentors, pour assister dans les processus d'admission, encourager les étudiants à postuler à l'UdeM.

Pour ce qui est du rôle de la FEP et de l'amélioration de l'expérience étudiante, M. Jutras estime que plusieurs modèles et scénarios doivent être examinés avant de déterminer une mission pour la FEP. Un aspect, par exemple, qui doit être discuté est la place de l'interdisciplinarité, notamment avec des programmes à la carte, un modèle qui existe en Amérique du Nord. Toutefois, il veut entendre la communauté et faire le choix ensemble.

AU-0618-5.3 COVID-19
2020-A0021-0618^e-568

Le recteur présente un rapport sur la gestion de la pandémie de COVID-19 à l'UdeM, entre le 13 mars, date de l'arrêt de toutes les activités en présence sur le campus, et le 15 avril 2020, à l'aide d'une présentation électronique (2020-A0021-0618^e-568). Il expose la structure de fonctionnement, interne et externe, mise en place pour faire face à la situation, les priorités, en soulignant que la première priorité est d'assurer la sécurité sanitaire de tous, et les actions mises en place par chaque vice-rectorat, les communications et les ressources humaines. Sur le plan des études notamment, plusieurs assouplissements académiques ont été convenus pour le trimestre d'hiver, le trimestre d'été se fera à distance et enfin un comité se penche sur divers scénarios pour le trimestre d'automne. Il salue la créativité et l'engagement remarquables des enseignants et des différentes équipes qui se sont mobilisés dans le contexte de cette crise. Il termine en remerciant tous les membres de la communauté universitaire.

AU-0618-5.4 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Ce point a été traité après la période de questions, point 6.

Mme Boisjoly informe que, dans le cadre de la pandémie, la Faculté de médecine a sollicité ses finissants pour qu'ils prêtent main-forte au personnel soignant des CHSLD et du réseau de la santé. Les étudiants en médecine finissant la semaine dernière se sont rapidement mobilisés et ont déjà répondu positivement à l'appel du gouvernement. Les étudiants en sciences de la santé (kinésiologie, orthophonie, audiologie, ergothérapie et physiothérapie) se voient offrir la possibilité de faire un stage de formation axé sur la pratique interprofessionnelle afin qu'ils puissent aider leurs pairs dans les CHSLD. Dans les sciences fondamentales, des personnes qui ont de l'expérience comme aidant naturel soignant sont également invitées à prêter main-forte au réseau de la santé.

Mme Théorêt informe que l'American Veterinary Medical Association a informé la Faculté de médecine vétérinaire du renouvellement de son agrément ; elle se dit très heureuse du résultat. Elle informe ensuite que le 26 mars dernier, le MEES a confirmé l'octroi d'une aide financière pour la préparation, en partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski, d'un dossier d'opportunité pour la mise en place d'un programme décentralisé de formation en médecine vétérinaire. Cette formation permettra de contribuer à résoudre la problématique de pénurie de médecins vétérinaires, notamment en régions éloignées.

Mme St-Gelais fait un point d'ordre : elle souhaite présenter une question complémentaire.

La présidente des délibérations signale que la période de questions est terminée, et que les questions complémentaires ne sont pas recevables à la période d'information provenant des membres de l'Assemblée.

M. Molotchnikoff, qui sera absent de la prochaine séance de l'Assemblée, en profite pour exprimer sa gratitude et présenter une motion de félicitations à l'endroit du recteur, M. Guy Breton, des vice-recteurs Jean Charest, Raymond Lalande, Guy Lefebvre et Éric Filteau et des vice-rectrices Louise Béliveau et Marie-Josée Hébert, pour le travail accompli dans le cadre de leur mandat qui prend fin le 31 mai prochain.

La motion de félicitations est appuyée et adoptée à l'unanimité.

En ajout aux remerciements faits par le recteur pour souligner le travail des enseignants, Mme Béliveau adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pour permettre aux étudiants de compléter leur trimestre, soit le Centre de pédagogie universitaire, les Technologies de l'information, le Bureau du registraire, les technicien(ne)s en gestion des dossiers étudiants, le personnel des bibliothèques et le personnel des Services aux étudiants (SAE), qui dans le contexte actuel, sont allés bien au-delà des exigences habituelles.

M. Séguin demande s'il peut présenter la proposition qu'il avait annoncée plus tôt.

La présidente explique qu'il avait été convenu de la présenter pendant la période de questions.

M. Séguin informe de la préoccupation exprimée par plusieurs collègues chargés de cours et professeurs à savoir que les décisions se prennent uniquement à la COMET sans qu'il y ait de consultation des conseils de faculté. Il souhaiterait qu'avant la prochaine séance de la Commission des études, le 12 mai prochain, les conseils de faculté soient convoqués pour discuter des scénarios de reprise à l'automne, afin que les professeurs et les chargés de cours puissent émettre leurs remarques et leurs considérations sur les différentes mesures entrevues en vue de la reprise à l'automne. Il estime que la collégialité universitaire en sortirait grandie.

Mme St-Gelais informe que, selon une étude menée par les SAE, seulement 80 % de la population étudiante universitaire fait usage de Facebook. Considérant que 20 % de la population étudiante n'a pas Facebook, il lui semblerait opportun qu'un courriel soit transmis à l'ensemble de la population étudiante pour les informer de l'existence du fonds d'aide d'urgence aux étudiants.

Mme Ducharme informe que, dans le cadre de la pandémie, la Faculté des sciences infirmières a écourté la fin de session de ses étudiants pour leur permettre d'aller prêter main-forte au réseau de la santé. Ainsi, le 8 mai prochain, 390 diplômés en sciences infirmières et 600 jeunes externes en soins infirmiers pourront prendre le relais dans le réseau.

Mme Filion indique que le SÉRUM souhaite contribuer à la réflexion sur la reprise des activités de recherche et souhaiterait faire partie du comité concerné.

AU-0618-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ce point a été traité avant après le point 5.3.

M. Le Borgne évoque la charge particulière pour les chargés de cours ainsi que pour les parents et les aidants naturels dans le contexte de la crise sanitaire. Il souligne que les chargés de cours ont plus de charges de cours que les professeurs et ont souvent un autre emploi. Le transfert des activités d'enseignement vers un mode à distance a requis plus de temps, par exemple pour modifier les plans de cours, repenser les méthodes d'enseignement, les évaluations et faire l'apprentissage de technologies. Il demande au recteur quelle reconnaissance sera faite aux chargés de cours en regard de la charge supplémentaire dans ce contexte de crise. Et s'il n'y a pas lieu d'avoir une forme de reconnaissance prioritaire dans le cas des aidants naturels et des parents.

Mme St-Gelais remercie toutes les personnes qui ont contribué au fonds d'aide d'urgence pour les étudiants et étudiantes et qui ont diffusé le message à ce sujet. Elle demande s'il y aura des communications qui seront adressées à l'ensemble de la communauté étudiante pour les informer de l'existence de ce fonds.

M. Lippé présente trois questions. Premièrement, il souhaite des informations concernant le plan de retour au travail dans le respect des consignes de sécurité qui prévaudront. Deuxièmement, y a-t-il des développements concernant le support financier des gouvernements provinciaux ou canadiens, outre ce qui a déjà été annoncé par les IRSC et le CRSNG ? Enfin, est-ce qu'il y aura des stages d'été, particulièrement dans les laboratoires humides ?

En écho à Mme St-Gelais, M. Bélanger souligne le travail fait pour la création d'un fonds d'urgence afin de soutenir les étudiants et les étudiantes ainsi que les accommodements académiques mis en place pour réduire le stress et l'anxiété vécus par nombre de membres de la communauté étudiante. Il déplore cependant la gestion de certains dossiers, notamment celui des résidences et les communications à ce sujet, qui ont suscité de l'anxiété chez des membres de la communauté étudiante. Enfin, il demande pourquoi la question du bien-être de la communauté étudiante, notamment en termes de santé psychologique, n'a pas été priorisée dans la présentation du recteur.

Mme Lebel demande si l'on peut espérer une reprise en début mai des travaux de recherche pour les laboratoires qui ne peuvent pas fonctionner en télétravail, mais qui peuvent fonctionner en respect des règles de distanciation sociale.

M. Ghanty dit s'inscrire en faux avec l'information touchant les canaux ouverts avec les syndicats et les associations étudiantes, mentionnée par le recteur dans sa présentation ; selon lui, les syndicats ont été informés mais pas consultés. Il demande si l'on peut s'attendre à l'avenir à ce qu'il y ait plus de communications avec les représentants des syndicats pour s'assurer qu'il y ait des ententes et non des décisions imposées.

Mme Boisjoly demande au recteur s'il souhaite mentionner la contribution des étudiants et du personnel de l'Université face à l'urgence nationale suscitée par la forte mortalité causée par la COVID-19 dans les CHSLD et dans le réseau de la santé.

Mme Turgeon demande au recteur s'il entend consulter la communauté universitaire, dont les syndicats et les associations, pour la gestion de la réouverture. Elle rappelle que la question de l'entretien ménager est problématique à l'UdeM et qu'il est prévu qu'une nouvelle firme soit chargée de l'entretien à compter du 1^{er} juin prochain. Elle demande si un plan est prévu pour la désinfection des équipements et des locaux. Enfin, est-ce que le Comité de protection évoqué pourrait inclure des représentants des syndicats ?

La présidente des délibérations avise l'Assemblée qu'elle a malencontreusement passé directement à la période de questions, oubliant le point d'information provenant des autres membres de l'Assemblée. Elle s'excuse de cet oubli et suggère à l'Assemblée de poursuivre avec les questions des membres de l'Assemblée et de permettre au recteur d'y répondre, et ensuite de revenir au point 5.4.

M. Masson souligne le fort appui reçu de l'Université pour la mise en place rapide des projets de recherche en lien avec la COVID-19. Il demande ensuite des informations au sujet du plan de déménagement au campus MIL prévu à partir d'un retour au travail à l'Université.

Mme Guay revient sur le travail réalisé par les chargés de cours qui se sont mobilisés et ont travaillé très fort pour assurer un enseignement de qualité dans le contexte de la COVID-19 : ils ont revu leurs plans de cours, inventé de nouveaux outils pédagogiques, de nouveaux outils d'apprentissage et de nouveaux outils d'évaluation. Des représentants des chargés de cours de plusieurs facultés lui ont exprimé le souhait de voir ce travail reconnu. Elle demande s'il sera possible de prendre en compte ce travail supplémentaire qui a été fait depuis le 14 mars.

M. Molotchnikoff rappelle qu'à part les recherches qui se poursuivent sur la COVID-19, en virologie notamment, les chercheurs qui sont déménagés au campus MIL ont subi une double peine, soit la fermeture des laboratoires en raison de la COVID-19 et le retard du déménagement au campus MIL. Il demande si les professeurs qui ont déménagés au MIL pourront obtenir un soutien plus que général.

M. Arsenault se dit étonné de l'annonce faite par le recteur concernant l'offre accrue de cours pour l'été considérant le contexte de crise, le virage rapide vers les cours à distance et la situation des parents qui travaillent tout en gardant leurs enfants à la maison. Il demande d'où viennent les ressources pour ce faire.

En lien avec ce dernier commentaire, Mme Laplante demande quelles mesures ont été prises pour s'assurer de prévenir un surmenage et protéger la santé psychologique des professeurs, particulièrement pour ceux qui ont des enfants à charge ou qui sont des aidants naturels. Par ailleurs, elle informe que des professeurs sont très anxieux à l'idée d'un retour au campus à l'automne pour leur santé ou celle de leurs proches, elle demande s'ils seront obligés de venir enseigner sur le campus ou s'ils auront le choix d'un enseignement à distance ou d'un accommodement.

Mme Fillion demande au recteur si la direction envisage de faire reprendre les activités de recherche avant les activités d'enseignement. D'autre part, elle évoque que les employés de la recherche n'ont pas été informés quant au maintien des activités de la recherche, une situation qui s'avère très anxiogène pour ces derniers. Elle demande s'il serait possible de communiquer aux employés de la recherche les mêmes consignes claires à ce sujet que celles qui ont été transmises aux employés sur fonds courant.

Mme Bouikni demande si les mesures de souplesse, pour la communauté étudiante, actuellement en vigueur seront appliquées pour la session d'été.

La présidente des délibérations invite le recteur à répondre aux questions présentées.

En réponse à la demande de Mme St-Gelais, pour informer la communauté de l'existence du fonds d'urgence pour les étudiants, le recteur indique que le fonds a été publicisé sur les sites Facebook de la FAÉCUM et de l'Université, mais il comprend qu'il serait souhaitable de rediffuser l'information. Sur la dernière question de Mme Bouikni, le recteur indique que cette souplesse sera requise tant que l'on ne reviendra pas sur une base plus normale.

En ce qui concerne les questions touchant la recherche, le recteur indique que conjointement avec Mme Hébert, des démarches et des représentations soutenues sont faites auprès des gouvernements pour que l'ensemble de la recherche redémarre le plus rapidement, toujours dans une approche de sécurité sanitaire. Il dit être relativement optimiste à cet égard puisque la recherche est vue comme un outil qui sert à l'innovation et à développer l'économie.

En réponse à la question de M. Lippé concernant le soutien financier des gouvernements provinciaux et canadiens et des organismes subventionnaires, la vice-rectrice associée à la recherche, Mme Julie Carrier, rappelle qu'un site web spécialement conçu pour les chercheurs sur la COVID-19, qui inclut une FAQ, les occasions de financement, les directives institutionnelles et toutes les directives des organismes subventionnaires, est accessible sur le site de l'UdeM. Comme mentionné par le recteur, la vice-rectrice responsable de la recherche et toute son équipe ainsi que le U15 et le BCI sont en communication constante avec les ministères et les organismes subventionnaires afin de minimiser les conséquences financières de l'arrêt des activités de recherche et d'optimiser la reprise efficace des activités le moment venu. À la demande des gouvernements, la direction travaille actuellement à établir une estimation des coûts que l'arrêt des activités de recherche a occasionnés, ce qui se fait en collaboration avec les vice-doyens à la recherche et les directeurs des centres de recherche, ainsi que le U15 et le BCI. Comme tous les organismes subventionnaires n'ont pas tous pris position, il est difficile de donner un portrait précis actuellement.

Pour ce qui est de la reprise des activités, M. Daniel Lajeunesse, vice-recteur adjoint à la recherche, indique qu'un comité a été mis en place la semaine dernière pour revoir les directives qui devront être émises sur la reprise pour la communauté de la recherche, lorsque le gouvernement le permettra. Ce comité, qui regroupe des vice-doyens recherche, des représentants de la santé et de la sécurité au travail, de la Direction des ressources humaines et des affaires juridiques, tient une rencontre demain matin à ce sujet.

En complément au recteur sur la question sur le fonds d'urgence, Mme Béliveau confirme que des communiqués ont été diffusés à ce sujet et ont été déposés sur la FAQ à propos de la COVID-19. Elle informe qu'en date de vendredi dernier, un très grand nombre de demandes ont été reçues, dont 1200 ont été analysées et la réponse transmise aux étudiants. Donc l'information a bien été reçue par les étudiants, mais la publicité sera refaite. En ce qui concerne la souplesse académique, l'Université va s'adapter aux situations. Les actions prises sont datées pour le trimestre d'hiver, d'autres pour celui du printemps et d'autres jusqu'à la fin août. La direction va prendre les décisions nécessaires en temps utile et selon les processus usuels dans le cadre de la Commission des études.

En ce qui concerne la question de M. Masson sur l'échéancier pour compléter le déménagement au campus MIL, le recteur indique que l'Université est tributaire des décisions et directives sanitaires prescrites par le gouvernement. Dès que les conditions le permettront, le déménagement sera finalisé.

En ce qui concerne les questions en lien avec l'économie et les relations de travail, le recteur informe qu'il a été indiqué, dans le cadre des rencontres avec le gouvernement du Québec, que les augmentations qui avaient été annoncées le 10 mars sont caduques. Il serait étonné que l'Université obtienne des fonds additionnels dans le contexte où un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi ou leur entreprise. Quant à la demande de donner une consigne claire aux équipes de recherche de conserver leur personnel, le recteur souligne que ces décisions relèvent des équipes de recherche, et qu'il n'a aucun contrôle à cet égard. Enfin, il rappelle que l'Assemblée universitaire n'est pas le lieu pour traiter des relations de travail.

En ce qui concerne les questions de santé et de santé psychologique, les gens des Services de psychologie ont déployé beaucoup de services et d'outils, mais il convient que l'on devra porter une attention à cet aspect. Il souligne qu'il s'agit d'une crise qui dépasse la crise sanitaire ; elle est économique et sociétale. Le Comité de protection considérera ces dimensions et trouver les approches pour revenir à une normalité, qui sera une nouvelle normalité.

Enfin, en réponse à la question de Mme Boisjoly, il souligne que les membres de la communauté universitaire des secteurs de la santé et des services sociaux ont été remarquables. Il cède la parole à la doyenne pour exposer les actions prises par la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières, notamment.

AU-0618-7

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020-2021

2020-A0021-0618^e-567

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente le budget provisoire 2020-2021, consigné au document 2020-A0021-0618^e-567. Il explique qu'un exercice budgétaire complet a été réalisé ; cependant, dans le contexte actuel, la direction de l'Université a choisi de présenter un budget provisoire sur la base du budget de l'année dernière, avec certains ajustements standards, par exemple pour les variations des effectifs étudiants et pour les majorations aux échelles salariales prévues aux conventions collectives, et une réserve pour les dépenses additionnelles engendrées par la COVID-19, par exemple la perte de revenus liée à une baisse potentielle de l'effectif étudiants étrangers et des coûts additionnels pour les outils technologiques pour la formation à distance, et de reporter à l'automne l'adoption du budget 2020-2021. Les facultés et les services vont recevoir un budget qui pourrait être ajusté en fonction de la réalité au mois de septembre.

M. Arsenault demande si les fonds pour la COVID-19 (lignes 24 et 25) seront remis aux facultés.

M. Filteau répond par la négative. La ligne 24 est une réserve pour une perte importante de revenus ou des dépenses additionnelles inattendues. Et la ligne 25 est une réserve principalement pour les efforts additionnels au titre de la formation à distance qui sera gérée par le vice-rectorat aux études en fonction des demandes présentées par les facultés. Il rappelle que les facultés ont déjà un appui pour les cours en ligne dans le cadre du fonds des priorités institutionnelles et via le CPU qui a des fonds pour la formation des enseignants et pour des cours en ligne.

Mme Guay observe que l'on met beaucoup l'accent sur le CPU, mais elle souligne que ce n'est pas toujours la technologie qui est la solution.

M. Filteau se dit d'accord, mais précise que les demandes pour la formation à distance, notamment les cours en ligne et les besoins en ressources d'appui, seront analysées par le vice-rectorat en fonction des besoins et de la situation. Il est nécessaire d'avoir une uniformité de moyens pour traiter les facultés sur une base équivalente.

Mme Turgeon constate dans le budget une augmentation pour la gestion des immeubles ; elle demande si cela comprend une augmentation du budget pour l'entretien dans les prochains mois et un entretien de meilleure qualité des pavillons pour s'assurer de la santé et du bien-être de la communauté universitaire.

M. Filteau explique que cette augmentation résulte notamment d'un ajustement du financement reçu de Québec pour l'entretien des nouveaux pavillons, soit les campus MIL et de Laval, donc en fonction de l'évolution du parc immobilier. En ce qui concerne la question de la qualité de l'entretien ménager, il souligne que dans le cadre de l'appel d'offres en cours des critères de qualité ont été spécifiés. Il rappelle que depuis la crise sanitaire les lieux publics sont nettoyés plus fréquemment selon un protocole,

et que lors du retour au travail sur le campus, une plus grande précaution et des règles spécifiques seront appliquées à l'entretien.

Référant à la ligne 1, objectif de croissance annuelle des clientèles EEETP, M. Arsenault constate qu'une légère augmentation avait été prévue pour le budget 2019-2020 alors qu'aux réalisations estimées au 31 décembre 2019 on constatait plutôt un déficit. Il demande si cela correspond à une année normale ou si c'est exceptionnel.

M. Filteau explique que cela est dû à une légère baisse des étudiants en pondéré pour l'année 2019-2020.

M. Arsenault demande des explications au sujet de l'augmentation de près de 5 % de la subvention du Ministère.

M. Filteau explique que cette hausse provient de l'indexation reçue pour les coûts de système et d'un montant de près de 7 M\$ de réinvestissement prévu dans les budgets antérieurs du gouvernement auquel s'ajoute un estimé de la part de l'UdeM du réinvestissement annoncé dans le dernier budget du gouvernement. La question de savoir si les montants des réinvestissements prévus par le gouvernement seront maintenus dans le contexte de la crise sanitaire a été posée dans le cadre des rencontres avec le Ministère, mais la question est demeurée sans réponse.

Aucune autre question n'étant présentée, la présidente des délibérations fait une précision sur les points d'ordre reçus pendant la séance, notamment de Mme St-Gelais et M. Séguin, en expliquant que, pour cette première assemblée en mode virtuel, elle avait oublié que les participants ne voient pas la liste des intervenants. Elle s'assurera à l'avenir de préciser clairement le début et la fin des points de l'ordre du jour afin que les membres aient la possibilité d'intervenir.

AU-0618-8 **FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE : PROPOSITION DE STATUTS FACULTAIRES**

2020-A0021-0618^e-563 à 565

Constatant qu'il est près de 17 h, le secrétaire général dit craindre qu'il n'y ait suffisamment de temps pour traiter la proposition soumise par la Faculté de médecine vétérinaire et suggère le report de ce point à la prochaine séance.

M. Simonet propose le report du point à la prochaine séance, la proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

AU-0618-9 **COMITÉ DE LA PLANIFICATION : AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN MEMBRE COOPTÉ**

2020-A0021-0618^e-566

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Gilles Trudeau, comme membre du Comité de la planification, pour un second mandat échéant le 31 mai 2023.

AU-0618-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 mai 2020, à 9 h 30.

AU-0618-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.